

GRAND LIEU COMMUNAUTE : 244 400 438

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DECISION DU PRESIDENT**

Objet : Attribution du marché public de prestations intellectuelles relatif à une mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un aménagement giratoire à l'entrée du Bourg sur la RD 61 à La Limouzinière

Sur le parc d'activités de La Boisselée à La Limouzinière, une entreprise réalise une extension et ouvre un nouvel accès sur la route départementale n°61. Pour sécuriser cet accès, il est nécessaire de réaliser l'aménagement d'un giratoire, c'est pourquoi il a été décidé de lancer une consultation pour retenir un maître d'œuvre.

Aussi, une consultation a été lancée le 29/03/2024. La date limite de remise des offres était fixée au vendredi 19 avril 2024 à 12h00.

Cinq entreprises ont remis des offres conformes.

Après analyse et au vu des critères de jugement des offres indiqués dans le cahier des charges, il est proposé d'attribuer le marché mentionné ci-dessus à l'entreprise **2LM** – 18 rue du Pâtis – 44690 La Haye Fouassière, pour un montant de **9 890,00 € HT**, soit **11 868,00 € TTC** (forfait de rémunération).

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-23 ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 1^{er} février 2022, portant délégation du Conseil Communautaire au Président, lorsque les crédits sont inscrits au budget, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres (pour tous les types de marchés : travaux fournitures, services, TIC et prestations intellectuelles), dont le montant est inférieur à 40 000 € HT ;

VU les résultats de la consultation selon une procédure « adaptée » ;

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont inscrits au Budget 2024 ;

CONSIDERANT l'ensemble du dossier ;

Le Président de Grand Lieu Communauté, DECIDE :

Article 1 : D'ATTRIBUER le marché relatif à une mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un aménagement giratoire à l'entrée du Bourg sur la RD 61 à La Limouzinière, à l'entreprise **2LM** – 18 rue du Pâtis – 44690 La Haye Fouassière, pour un montant de de **9 890,00 € HT**, soit **11 868,00 € TTC** (forfait de rémunération)

Article 2 : Madame la Directrice générale des services et le Comptable du Centre des Finances Publiques de Pornic sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Acte n° : DE122-P300424

Publié sur le site internet le : 06/05/24

Fait à La Chevrolière, le 30 avril 2024

Le Président,

Johann BOBLIN,

Signé électroniquement par : Johann
Boblin
Date de signature : 06/05/2024
Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté